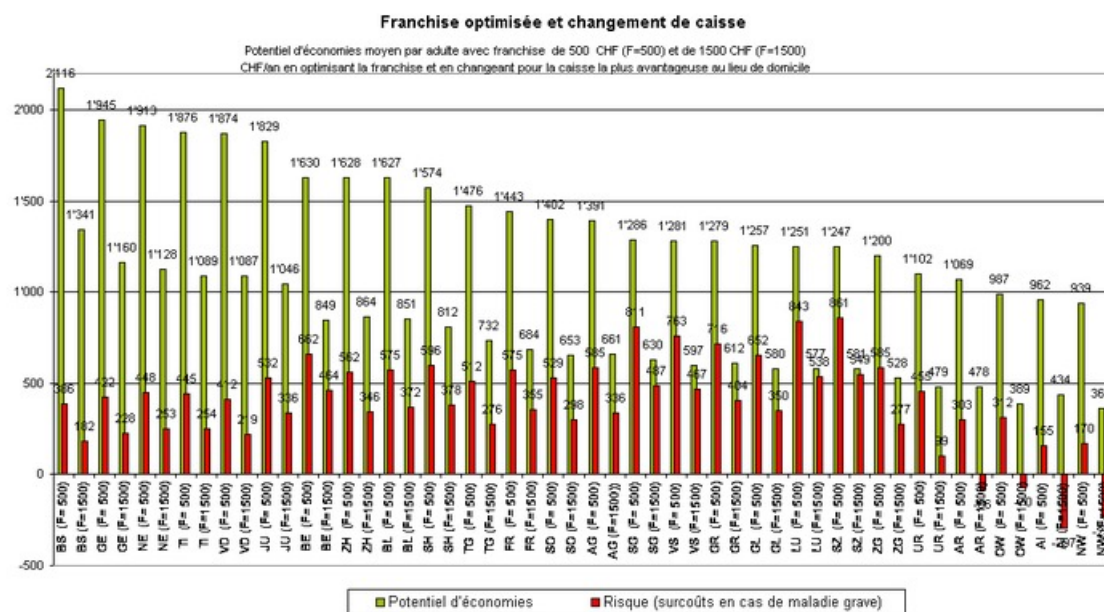


26.10.2004 - 13:15 Uhr

Primes-maladie: un potentiel d'économies inexploité - Sondage représentatif de comparis.ch au sujet du changement de caisse



Zurich (ots) -

Voir graphic: www.presseportal.ch/fr/story.htx?nr=100481313

Un sondage représentatif du service comparatif sur Internet comparis.ch démontre que les assurés ne tirent pas profit des possibilités d'économies réalisables sur les primes-maladie. En effet, ils ne changent pas de caisse et n'optimisent pas leur franchise. Les conséquences sont de taille: la franchise optimisée constituerait en effet le meilleur choix à faire pour plus de la moitié des assurés. En renonçant à ces économies, les assurés paieront inutilement jusqu'au double de leurs primes actuelles l'année prochaine, selon leur canton de domicile. Si tous les assurés exploitaient le potentiel d'économies existant, le volume global des primes diminuerait de près de six milliards de francs.

L'enquête représentative menée par le service comparatif en ligne comparis.ch l'atteste: en dépit de la hausse continue des primes, la plupart des assurés n'entreprennent rien pour réaliser des économies sur les dépenses liées à l'assurance-maladie. Mandaté par comparis.ch, l'Institut GfS à Zurich a interviewé 1000 personnes en Suisse alémanique et romande au cours de la deuxième moitié de septembre. L'étude a accordé une attention particulière aux rapports entretenus avec les caisses-maladie et aux intentions de changer de caisse. Quatre assurés sur cinq se sont opposés à un changement de caisse, car ils s'estiment satisfaits de leur caisse actuelle. Près de 90% des personnes interviewées donnent une bonne note à leur caisse-maladie.

Un tiers a changé de caisse

Un tiers des participants au sondage a indiqué avoir changé au moins une fois de caisse au cours des dix dernières années. 60% des assurés de ce sondage ont invoqué leur satisfaction pour expliquer leur fidélité à leur caisse actuelle. C'est par commodité ou par

crainte de complications administratives qu'un sixième des assurés n'envisage pas un changement de caisse. Parmi ceux qui ont déjà changé de caisse une fois, deux tiers ont indiqué que les primes élevées ou une hausse considérable des primes les avait encouragés au changement. Il en faudrait plus pour que les assurés changent de caisse : 40% déclarent qu'ils ne changeraient de caisse qu'en cas de hausse extrême des primes. Au classement des causes citées pour un changement de caisse, le mauvais service fourni par un assureur figurait en deuxième position. Les personnes interrogées n'ont pas toutes changé de caisse de leur plein gré: à la surprise générale, ce sondage démontre que le changement s'expliquait souvent par la faillite d'une caisse ou par la résiliation d'une police par l'assureur. Par conséquent, il semble moins surprenant que seul 7 assurés sur 10 soient satisfaits de ce changement.

Plus d'informations mène à plus de changements

Il est intéressant de constater que plus les assurés sont informés, plus ils envisagent un changement de caisse. Interrogés en début et en fin d'interview à ce sujet, la part d'assurés n'excluant pas un tel cas de figure passait ainsi tout de même de 6 à 16%. Quant à la part de personnes refusant de manière catégorique tout changement de caisse, elle a chuté de près de 66% à 40% en cours de sondage. Plus les assurés disposeront d'informations, plus ils pourraient être incités à changer de caisse.

Aucune intention de changer de franchise

Cet automne, le nouveau système de franchises plus élevées occupe le devant de la scène de l'assurance-maladie. Les assurés restent cependant indifférents à ce nouveau système comme le montre clairement l'étude, trois quarts des assurés ayant une franchise à option n'avaient pas l'intention de changer de franchise, ceci malgré l'immense potentiel d'économies réalisable en optimisant sa franchise. Les nouvelles franchises constituent avant tout pour les assurés bien portants dont les dépenses de santé (médecin, hôpital et médicaments) n'excèdent pas 1000 à 1500 francs, un moyen attrayant de faire des économies. Les dépenses de santé de plus de 50% des assurés adultes en Suisse se situent dans cet ordre de grandeur : plus de la moitié y gagneraient en optimisant leur franchise. (1)

Des bons filons inexploités

Bâle-Ville fait partie des cantons aux primes très élevées. Les assurés bâlois en bonne santé qui auront désormais une franchise de 500 francs pourront économiser en moyenne 2100 francs par année en changeant de caisse et en optimisant leur franchise. Ces économies impliquent une prise de risque supplémentaire s'élevant tout au plus à 386 francs par rapport à une franchise de 500 francs. Le risque pour un assuré bien portant est de tomber gravement malade contre toute attente et de générer des dépenses de santé excédant 9500 francs par année. Les assurés ayant une franchise actuelle fixée à 1500 francs peuvent aussi réaliser des économies importantes. En effet, à Bâle-Ville, l'assuré avec l'ancienne franchise maximale de 1500 francs qui opte pour une caisse moins chère et qui optimise sa franchise peut économiser jusqu'à 1300 francs sur ses primes-maladie. Par rapport à une franchise de 1500 francs, il s'expose à un risque supplémentaire de 182 francs, donc par comparaison peu élevé.

Un phénomène intéressant se manifeste dans des cantons où la charge des primes demeure assez faible, comme par exemple Appenzell Rhodes-Intérieures. Les assurés avec une franchise actuelle de 1500 francs n'économiseront pas seulement en moyenne 434 francs sur leurs

primes en changeant de caisse et en optimisant leur franchise. En termes de risque, il en résulte même un solde négatif (- 297 francs) par rapport au status quo: les assurés ne prennent donc aucun risque supplémentaire. Ce phénomène s'explique par le fait que les caisses ne peuvent pas entièrement exploiter les rabais en raison du niveau modéré des primes en Rhodes-Intérieures. De ce fait, la franchise de 1000 francs correspond souvent à la franchise optimisée. Celui qui opte pour une franchise de 500 francs en Appenzell Rhodes-Intérieures peut économiser près de 1000 francs en supportant un risque supplémentaire d'environ 155 francs.

Selon les calculs de comparis.ch, les bien portants paieront - en fonction de leur canton de domicile - entre 75 et 110% de primes de trop l'année prochaine s'ils ne tirent pas profit des potentiels d'économies tels qu'un changement de caisse ou une franchise optimisée. Si tous les assurés exploitaient le potentiel d'économies en connaissance de cause, ils feraient passer le volume global des primes de 18, 7 milliards à 13, 1 milliards de francs (- 5, 6 milliards). Pour les caisses-maladie, la menace d'un manque à gagner de plusieurs milliards de francs semble toutefois insignifiant. Le sondage a montré que bien peu d'assurés envisagent de changer de caisse ou d'optimiser leur franchise.

Le FranchiseFinder indique la voie à suivre

Les calculs se fondent sur le FranchiseFinder développé par comparis.ch.(2) Il s'agit d'un instrument qui permet à chaque assuré de calculer la franchise individuelle la plus appropriée. "Chaque franc de risque supplémentaire à la charge de l'assuré doit se compenser par au moins un franc de rabais sur les frais globaux, dans la mesure où ils seront tout au plus aussi élevés que ceux escompté": c'est sur la base de ce principe de Comparis que le FranchiseFinder détermine la franchise optimisée pour chaque assuré auprès de chaque caisse de n'importe quelle région de primes. Par ailleurs, cet instrument indique jusqu'à quelles dépenses de santé annuelles il semble opportun de choisir une franchise à option:
<http://www.comparis.ch/krankenkassen/web/entry.aspx>

(1) Calculs sur la base des statistiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du rapport final du groupe de travail "Participation aux coûts" pour le projet "Bases de la 3e révision partielle de la LAMal" (2003).

(2) Consultez aussi notre communiqué de presse du 6 octobre 2004: "Une boussole dans la jungle des franchises", disponible à l'adresse suivante:
<http://www.comparis.ch/comparis/press/mediencorner.aspx>

Contact:

comparis.ch
Richard Eisler
PDG
Tél. +41/1/360'52'62
E-Mail: info@comparis.ch
Internet: www.comparis.ch

Medieninhalte

